

Luxembourg, le 10 février 2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

REÇU  
Par Aiff Christian, 15-45, 10/02/2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

*« En date du 10 février 2021, le président de la Fédération Saint Hubert des Chasseurs du Grand-Duché du Luxembourg (FSHCL) a annoncé sa démission. Comme motivation pour cette décision, il a soulevé un manque de collaboration constructive ainsi qu'un « mépris » (« Missachtung ») du côté du gouvernement, donc en l'occurrence de la part de Madame la Ministre, à l'égard des chasseurs. Dans son communiqué il donne notamment un certain nombre d'exemples afin d'illustrer sa position.*

*Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :*

- Quelle est la position de Madame la Ministre quant aux allégations formulées à son égard dans le communiqué précité ?*
- Vu les relations manifestement tendues entre la FSHCL et Madame la Ministre, de quelle manière est-il prévu de résoudre cette situation dans l'intérêt d'une future collaboration constructive ?*
- Une entrevue avec la FSHCL à ce sujet a-t-elle déjà été demandée, respectivement est-elle envisagée ? »*



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Guy ARENDT  
Député



Gusty GRAAS  
Député



Luxembourg, le 9 mars 2021

Monsieur  
Marc HANSEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
LUXEMBOURG

REÇU  
Par Alff Christian , 12:56, 09/03/2021

**Objet:** Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, et de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°3608 posée par les honorables Députés Messieurs Guy ARENDT et Gusty GRAAS concernant la démission du président de la FSHCL.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire n°3608 du 10 février 2021 de Messieurs les Députés Guy ARENDT et Gusty GRAAS.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre



Ministre d'État

**Réponse commune de M. le Premier Ministre, Ministre d'État et de Mme la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°3608 du 10 février 2021 des honorables députés Messieurs Guy ARENDT et Gusty GRAAS concernant la démission du président de la FSHCL**

Ad 1)

Le gouvernement considère les reproches formulés dans la motivation sous rubrique comme non fondés. Il est indéniable que dans le passé, l'atmosphère était tendue après que le président de la « Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg » (FSHCL) avait formulé de graves reproches à l'encontre de certains fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) et de l'Administration de la nature et des forêts (ANF), sans pour autant fournir des éléments pouvant soutenir de telles accusations.

Précisons que les échanges avec la FSHCL ont lieu principalement dans le cadre du Conseil supérieur de la Chasse (CSC) siégeant de manière régulière et dans lequel la FSHCL est représentée par quatre membres. Lors de ces réunions, les représentants prémentionnés peuvent justement faire part de la position de la FSHCL et discuter de toutes les propositions gouvernementales.

Finalement, du côté du MECDD, à chaque fois que des représentants de la FSHCL ont demandé une entrevue avec la Ministre, une réunion a été accordée.

Ad 2)

Le gouvernement est confiant que la relation et la collaboration avec les responsables de la FSHCL se poursuivront dans un esprit de partenariat dans l'intérêt de la nature et de la gestion durable de la population du gibier.

Ad 3)

A part les réunions régulières du CSC déjà mentionnées, aucune réunion n'est prévue pour l'instant. Bien évidemment, dès que la FSHCL aura élu un nouveau président lors d'une assemblée générale, une entrevue pourra être organisée.